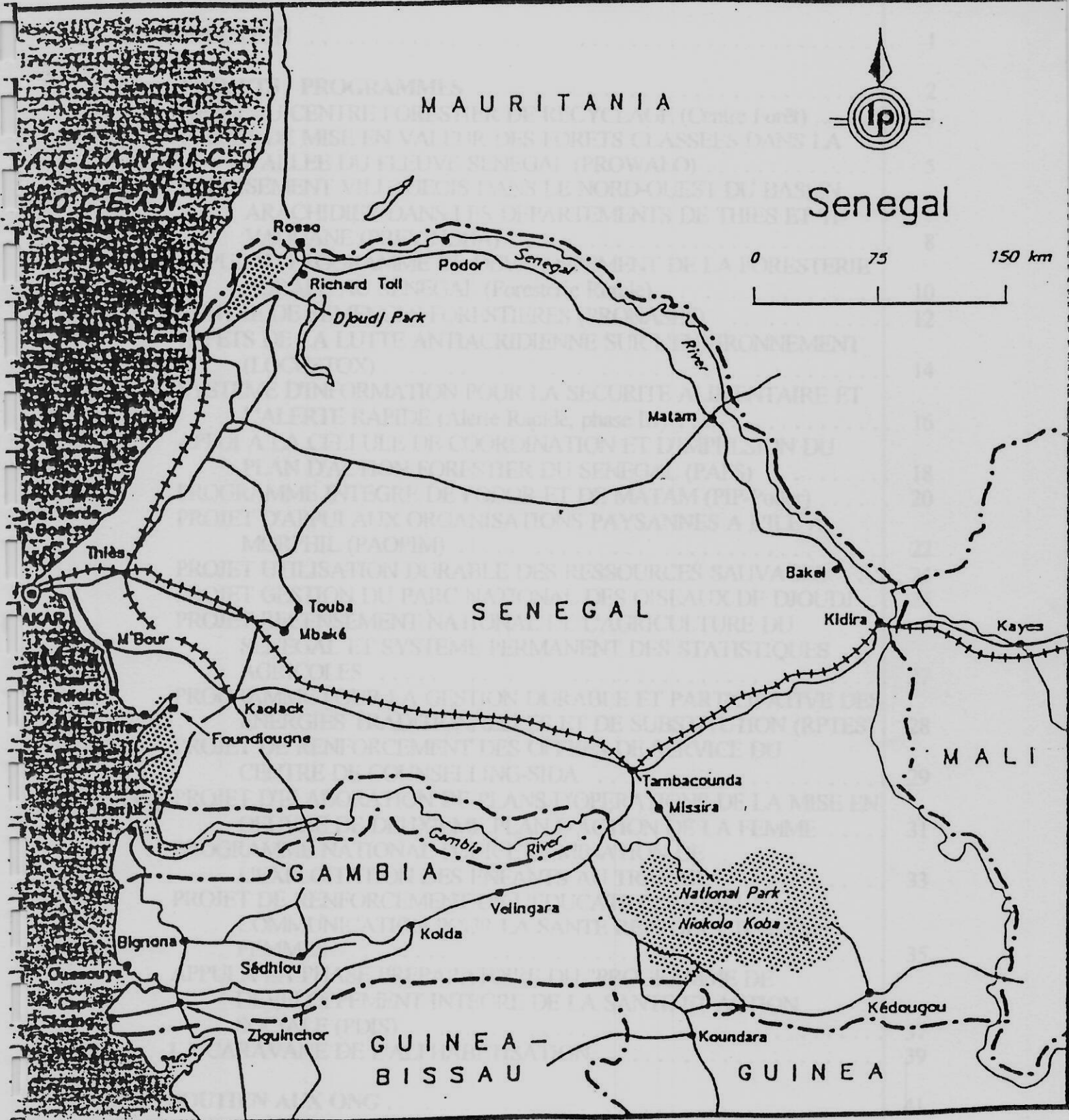


**Coopération**  
**République du Sénégal**  
**Royaume des Pays-Bas**

Dakar, juin 1998

**Ambassade des Pays-Bas**  
**37, rue Kléber**  
**B.P. 3262**  
**DAKAR/Sénégal**  
**Tél: 221 823 94 83**  
**Fax: 221 821 70 84**



## INTRODUCTION

La politique néerlandaise de coopération vise un développement durable. Les trois conditions auxquelles les interventions des Pays-Bas doivent répondre sont les suivantes:

- la lutte contre la pauvreté;
- la protection de l'environnement;
- le renforcement de la participation des femmes au développement.

Les différentes interventions ont lieu soit en coopération avec les autorités nationales ou locales, soit avec des ONG. Plusieurs projets sont exécutés par le biais d'organisations internationales, ou encore à travers le secteur privé. Pour l'ensemble de ces projets et programmes, le budget annuel indicatif de la coopération avec le Sénégal s'élève à environ NLG 15 millions.

Dans le but de promouvoir l'amélioration du niveau de vie de la population sénégalaise de même qu'une plus grande indépendance économique de la République du Sénégal, la coopération se dirige vers trois secteurs principaux, à savoir deux secteurs étroitement liés: l'exploitation durable des ressources naturelles et la sécurité alimentaire; et le secteur de la santé.

Outre le programme de coopération bilatérale, l'Ambassade dispose de fonds spéciaux pour différents types de petits projets de financement ("projets d'ambassade"). Pour de plus amples informations, voir pages 44-46.

Un aperçu des différents programmes destinés au développement du secteur privé, en dehors de la coopération bilatérale proprement dite, est donné à la page 47-49.

Finalement, l'Ambassade sert d'intermédiaire pour les demandes de bourses d'étude pour des cours post-universitaires de courte durée. Pour de plus amples informations et formulaires d'inscription s'adresser au Ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur.

*A. PROJETS / PROGRAMMES*

## APPUI AU CENTRE FORESTIER DE RECYCLAGE (Centre Forêt)

No. du projet	:	SN/88/210B, SN001604
Phases précédentes du projet	:	du 01.11.88 au 31.08.90 du 01.09.90 au 31.08.92
Coût total des phases précédentes	:	NLG 3.693.400
Organisme de tutelle	:	Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature, Direction des Eaux et Forêts, de la Chasse et de la Conservation des Sols (DEFCCS)
Agence d'exécution	:	FAO
Début de la phase actuelle	:	01.09.92
Fin du projet	:	31.10.97
Coût total de la phase actuelle	:	NLG 7.223.170
Financement Pays-Bas	:	NLG 5.406.170
Financement Sénégal	:	NLG 1.817.000
Région concernée	:	National

### DESCRIPTION

Dans le cadre du concept "Foresterie Rurale", qui englobe au Sénégal toutes les activités liées à l'intégration des arbres et des forêts dans la vie quotidienne du monde rural, il a été constaté que les agents forestiers -qui jouent un rôle important dans l'application de ce concept- n'avaient pas toujours le profil souhaité pour contribuer pleinement aux objectifs de la Foresterie Rurale. C'est dans cette optique que fut créé, en 1985, le Centre de Formation, d'abord dans le cadre du Projet d'Aménagement et de Reboisement du Centre (PARCE) et ensuite élargi à l'ensemble du Service Forestier. Le Centre de Formation s'est vu ériger en projet autonome en 1988, (rebaptisé "Centre de Recyclage Permanent pour la Promotion des Programmes Forestiers") dont la première phase (1988-1992) a été financée conjointement par le PNUD et les Pays-Bas.

La phase actuelle (1992-1997) est exécutée par la FAO et financée par les Pays-Bas.

Le projet (Centre Forêt) a son siège à Thiès et dispose d'une infrastructure adéquate (bâtiments et personnel). Il a une capacité d'accueil de 40 unités de stagiaires et une capacité d'organisation de 30 séminaires par an.

### OBJECTIFS

La phase actuelle se propose de renforcer la capacité de la Direction des Eaux et Forêts pour la mise en oeuvre des activités de formation permanente adaptée aux besoins de la politique nationale, de former annuellement 400 stagiaires sur les thèmes prioritaires (consolidation et renforcement des acquis de la phase I) et d'assurer une circulation adéquate de l'information technique et scientifique intéressante à son mandat.

Pendant cette phase le Centre réalisera une étude analytique sur les possibilités d'autofinancement, l'identification des ressources et de modalités de cet autofinancement et l'établissement d'un statut lui permettant de gérer les ressources qui lui parviennent.

## **GROUPE-CIBLE**

### **Directs:**

Les agents de la Direction des Eaux et Forêts;

Personnel technique et administratif;

Les Inspections Régionales des Eaux et Forêts;

Les agents d'autres projets de développement forestier et des institutions d'encadrement féminin.

### **Indirects:**

Les populations rurales qui disposeront d'agents de développement forestier et rural à l'écoute de leurs besoins essentiels avec une attention particulière aux femmes à travers la formation de leurs interlocuteurs.

## **ACTIVITES DES PHASES PRECEDENTES**

Pendant les phases précédentes le Centre a été fondé, l'infrastructure a été réalisée, le curriculum a été développé et le Centre a démarré ses activités de formation. Depuis la première phase le Centre a formé plus de 2.000 unités-stagiaires (dont environ 400 femmes, monitrices et maîtresses d'économie familiale notamment) et organisé 120 sessions de formation/recyclage autour de plus de 25 thèmes.

## **SITUATION ACTUELLE**

Le Centre fonctionne suivant les objectifs qui ont été fixés au début de la phase actuelle. Son champ d'intervention sera élargi et les activités seront davantage dirigées vers une autonomisation du Centre. Depuis la fin de la phase actuelle (31.10.97), le Centre est appuyé par le Gouvernement des Pays-Bas par des dons ponctuels. Jusqu'à présent cette assistance s'élève à environ NLG. 300.000. Il est envisagé, qu'à partir du 1 janvier 1999, l'appui néerlandais au Centre fera parti d'une aide budgétaire à la DEFCCS.

## **ACTIONS A MENER**

Pendant la phase actuelle l'accent était mis sur la pérennisation et la durabilité du Centre. Les conclusions de l'étude sur l'autofinancement doivent être mises en pratique. Il est souhaitable que l'engagement de l'Etat Sénégalais augmente afin que le Centre puisse continuer ses activités après le retrait (dans l'avenir) du bailleur de fonds.

## PROJET DE MISE EN VALEUR DES FORETS CLASSEES DANS LA VALLEE DU FLEUVE SENEGAL (PROWALO)

No. du projet	:	SN/89/014, SN/000502, SN/000503, SN000504
Phases précédentes du projet	:	du 01.01.86 au 31.12.94
Coût total des phases précédentes	:	NLG 37.380.640
Organisme de tutelle	:	Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature, Direction des Eaux et Forêts, de la Chasse et de la Conservation des Sols (DEFCCS)
Agence d'exécution	:	FAO
Début de la phase actuelle	:	01.01.95
Fin du projet	:	31.07.98
Coût total du projet	:	NLG 6.915.797
Financement Pays-Bas	:	NLG 6.151.782
Financement Sénégal	:	NLG 763.965
Région concernée	:	Départements de Dagana, Podor et Matam

### DESCRIPTION

Comme son ancien nom l'indiquait (PROGONA), le but principal du projet était la reconstruction des forêts classées de gonakiés. Ces forêts naturelles, outre leur rôle écologique et de protection du milieu naturel ont joué et jouent encore un rôle important en matière de production de bois combustibles ligneux de qualité, de fourrage des animaux, de pharmacopée traditionnelle et d'artisanat (production de tannis), etc.

La plupart de ces forêts sont en voie de régression, voire de dégradation accélérée suite aux années successives de sécheresse, à l'exploitation incontrôlée du bois morts et des arbres vivants et au développement de l'agriculture irriguée sans prise en compte sérieuse des aspects forestiers. Depuis la mise en place de la nouvelle phase la protection et l'exploitation de ces forêts sont considérées dans le contexte des terroirs villageois, dans lesquels ils se trouvent. Ainsi, la méthodologie et l'approche développées dans les projets PDFR et PREVINOBA sont appliquées dans le contexte de ces forêts classées. Le projet tente alors de prendre en considération tous les besoins de la population dans le secteur primaire: production agricole, bois de chauffe, bois d'oeuvre, production d'élevage, pharmacopée, etc.

Le projet est organisé comme suit:

- une Direction Nationale à Saint-Louis
- trois zones sises respectivement dans les trois départements administratifs de la région (Dagana, Podor et Matam)
- des postes installés dans certains arrondissements

### OBJECTIFS

Le projet a pour objectif à long terme de renforcer le programme d'autosuffisance alimentaire et énergétique des populations du Sénégal par:

- la reconstitution et le maintien d'un milieu écologique stable et favorable aux spéculations agro-sylvo-pastorales dans la région du fleuve
- le développement des disponibilités en ressources forestières et sylvo-pastorales avec la participation des populations concernées
- le développement de l'agriculture irriguée.

Les objectifs à court terme sont:

- la restauration et l'aménagement à titre pilote de 5.000 ha de forêts classées de gonakiés et de boisements naturels avec la participation des populations concernées
- l'élaboration d'un plan global de restauration et d'aménagement à buts multiples des forêts classées et autres boisements naturels de la région du fleuve
- le développement de la foresterie rurale par la mise au point de techniques simples de conservation des sols et de foresterie à buts multiples acceptables et réalisables par les populations concernées
- contribuer à la mise au point et à la réalisation d'un programme cohérent de développement agro-sylvo-pastoral et de préservation d'un milieu naturel stable.

## **GROUPE-CIBLE**

En général, la population des départements concernés est le groupe-cible principal. Plus précisément, se sont surtout les populations riveraines des forêts classées, qui sont visées.

## **ACTIVITES DES PHASES PRECEDENTES**

Dans le cadre de la nouvelle politique forestière (Plan Directeur de la Politique Forestière, 1982 et le Plan d'Action de Foresterie Tropical du Sénégal, 1993) le Gouvernement du Sénégal a pu mettre en oeuvre (de 1984 à 1989), sur financement des Pays-Bas, un projet visant à la restauration et à l'aménagement des forêts naturelles de gonakié dans le Département de Podor. Malgré les nombreuses difficultés socio-économiques-climatiques et les contraintes liées aux problèmes fonciers et législatifs, ce projet a réussi à jeter les bases d'un programme de développement forestier pour le Département de Podor par:

- la mise en place d'infrastructures importantes (logements, bureaux)
- les diverses études techniques menées notamment sur les modes de régénération des gonakierais, les divers types d'utilisations des sols avec cartographie du couvert forestier de plus de 9000 ha de forêts classées
- les essais de régénération assistée et de reboisement
- l'ébauche d'un programme forestier rural portant sur la mise au point d'une approche participative
- la diffusion de foyers améliorés réduisant les consommations en bois
- l'implantation de la foresterie scolaire
- la réalisation d'études et d'enquêtes socio-économiques de base.

## **SITUATION ACTUELLE**

Dans la nouvelle phase, qui a débuté le 1er janvier 1995 pour une période de 4 ans, l'accent est mis sur l'élaboration des plans d'aménagement et de gestion des terroirs villageois qui comptent les forêts classées en leur sein. Ainsi, le projet tente de donner plus d'importance à l'aspect intégrant que ces forêts font de tout le terroir. Pour cela, une



approche participative agro-sylvo-pastorale (comme développé dans le projet PDRF et appliqué pour des terroirs villageois dans le projet PREVINOBA), est préconisée. La mise sur pied d'un corps qui coordonne toutes les interventions dans les terroirs concernés, est une condition sine qua non.

## ACTIONS A MENER

A titre expérimental, le projet mettra en place dans les trois zones d'intervention du projet, des plans d'aménagement et de gestion de terroirs villageois qui compte une forêt classée en leur sein. Pour cela des études des besoins énergétiques, des études du marché et socio-économiques seront menées, afin de bien viser les interventions. Ces activités permettront d'avoir à sa disposition des modèles de gestion, qui seront ensuite disponibles et applicables par le Service Forestier ailleurs dans le pays.

Fin du projet	31.07.99
Coût total de la phase actuelle	MLG 8.274.828
Financement Pays-Bas	MLG 7.443.228
Financement Sénégal	MLG 831.600
Région concernée	Département de Thiakhan (zone du Bassin arachidier)

## DESCRIPTION

Depuis de nombreuses années, le Sénégal s'est installé dans une situation de dégradation généralisée de son environnement. Parmi les facteurs mis en cause, les conditions climatiques aléatoires et l'utilisation désordonnée des ressources par la population sont les plus souvent évoqués. Les ressources forestières ont ainsi considérablement régressé sur la presque-totalité du territoire national. Le Gouvernement a réagi à cette situation en initiant un certain nombre d'actions tendant à reconstruire le capital forestier du pays. Cependant, le constat de l'inefficacité de l'action purement gouvernementale et l'ampleur du problème ne permet plus à l'Etat de procéder seul à l'entreprise de réhabilitation nécessaire. Le concours de la population est indispensable dans ce domaine. Le projet PREVINOBA s'inscrit dans le cadre de ces actions.

## OBJECTIFS

- A long terme le projet vise à contribuer :
  - à la lutte contre la désertification par une amélioration de l'environnement;
  - à l'amélioration des conditions de vie et des revenus des populations rurales.
- A moyen terme le projet se propose d'apporter une contribution notable à :
  - la participation massive des populations aux activités forestières;
  - l'amélioration de la couverture forestière par l'auto-suffisance en produits forestiers des populations;
  - l'augmentation des moyens financiers des paysans grâce entre autres, aux revenus générés par la sylviculture.
- A court terme le projet porte sur la mise au point et la réalisation de techniques de gestion intégrée agro-sylvo-pastorale du terroir rural.

## **GROUPE-CIBLE**

La population (les paysans) de la zone d'intervention.

## **ACTIVITES DE LA PHASE PRECEDENTE**

Pendant la première phase (1988-1994) les bases ont été posées (infrastructure, organisation) pour un projet visant le développement intégré du terroir rural. Ainsi, l'approche participative, développée au sein du projet PDFR a été testée et appliquée en milieu réel. Cette approche tente d'impliquer la population d'un terroir villageois dans toutes les phases de préparation et exécution d'un Plan d'aménagement du terroir villageois, dans lequel l'utilisation des terres du terroir est planifiée et mise sous la supervision des populations. Ainsi, le Service Forestier tente d'arriver à une gestion rationnelle et durable des ressources naturelles des terroirs.

## **SITUATION ACTUELLE**

La phase actuelle a commencé le 1er février 1995 pour une période de 4 ans. Dans cette phase l'accent sera mis sur l'extension du champ d'intervention du projet et sur le renforcement des liens de coopération et de coordination entre les différents services et institutions concernés, c'est à dire: le Service Forestier, le Service de l'Agriculture, le Service de l'Elevage, les ONG, les organisations paysannes, etc...

## **ACTIONS A MENER**

Les activités dans la nouvelle phase s'inscrivent surtout dans les nouvelles orientations décrites ci-dessus. Il s'agit surtout de développer des modèles de gestion qui seront reproductibles par les Services de l'Etat et les ONG ailleurs dans le pays. A la fin de cette phase, les activités du projet pourront être reprises par le Service Forestier lui-même.

## APPUI AU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE LA FORESTERIE RURALE AU SENEGAL (Foresterie Rurale)

No. du projet	:	SN/89/015, SN/001402, SN/001403
Phases précédentes du projet	:	du 01.07.90 au 31.12.94
Coût total des phases précédentes	:	NLG 6.085.739
Organisme de tutelle	:	Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature, Direction des Eaux et Forêts, de la Chasse et de la Conservation des Sols (DEFCCS)
Agence d'exécution	:	FAO
Début de la phase actuelle	:	01.01.95
Fin du projet	:	31.12.98
Coût total de la phase actuelle	:	NLG 5.099.386
Financement Pays-Bas	:	NLG 4.571.386
Financement Sénégal	:	NLG 528.000
Région concernée	:	National

### DESCRIPTION

Dans le cadre du Plan Directeur de Développement Forestier (PDDF, 1982) et le Plan d'Action Forestier Tropical du Sénégal (PAFTS, 1993) le Gouvernement du Sénégal a, pour le développement et la gestion rationnelle des ressources forestières, accordé la plus haute importance à la participation et à la responsabilisation des populations rurales dans la réalisation du programme national de lutte contre la désertification.

Devant la multitude de projets et la complexité des interventions forestières en milieu rural et devant la faiblesse des moyens techniques et matériels de la Direction concernée, le Gouvernement du Sénégal a demandé l'assistance de la FAO (sur financement des Pays-Bas) sous forme de ce projet.

### OBJECTIFS

Long terme:

Le présent projet a pour objet, sous forme d'assistance technique à la Direction des Eaux et Forêts, de préserver les ressources naturelles du Sénégal, contribuant plus particulièrement à la lutte contre la désertification et à la satisfaction des besoins en vivres, en bois de feu et de service et en fourrage des populations rurales.

Court terme:

Les objectifs immédiats consistent à doter le Gouvernement du Sénégal de moyens de base nécessaires à l'intégration accrue et au suivi de l'élément forestier dans la nouvelle stratégie de développement agricole du pays par:

- l'élaboration d'un schéma de développement forestier en milieu rural
- l'harmonisation des stratégies d'intervention dans le domaine de la foresterie rurale
- le développement des capacités nationales de suivi et de mise en oeuvre des projets

## **GROUPE-CIBLE**

Le premier bénéficiaire de ce projet est la Direction des Eaux et Forêts, notamment ses divisions techniques.

En sa qualité d'outil d'appui à la Direction des Eaux et Forêts, le projet aura une portée réelle auprès de tous les projets forestiers et autres structures intervenant en milieu rural.

## **ACTIVITES DE LA PHASE PRECEDENTE**

Pendant la phase d'assistance préparatoire (de juin 1988 à juin 1990 sur financement du PNUD) les acquis suivants ont été réalisés:

- un recensement des divers projets
- une évaluation des diverses méthodologies et stratégies développées par ces différents projets
- une collecte des données de base relatives au développement des activités de foresterie rurale
- l'installation d'un bureau de cartographie
- l'installation d'une cellule d'animation/vulgarisation
- l'installation d'un bureau de suivi/évaluation des projets

## **SITUATION ACTUELLE**

La première phase du projet (sur financement des Pays-Bas) a pris fin le 31.12.1994; une deuxième phase pour une durée de 4 ans et pour un montant de NLG 4.484.000 est en cours. Dans cette phase l'accent est mis surtout sur le perfectionnement de la méthodologie de l'approche participative et de l'approche intégrée et sur le transfert des acquis au Service Forestier. La formation des agents et le renforcement du Bureau d'Information, de Formation et de Sensibilisation (BIFS), ainsi que de la Division du Suivi et de l'Evaluation est au centre des préoccupations. L'assistance technique sera réduite progressivement, afin qu'à la fin de cette phase, les activités peuvent être reprises complètement par le Service lui-même.

## **ACTIONS A MENER**

Les activités à mener dans la nouvelle phase s'inscrivent surtout dans les orientations décrites ci-dessus.

## CENTRE DE SEMENCES FORESTIERES (PRONASEF)

No. du projet	:	SN/92/001, SN/92/001A, SN/000902
Organisme de tutelle	:	Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature, Direction des Eaux et Forêts, de la Chasse et de la Conservation des Sols (DEFCCS)
Agence d'exécution	:	FAO
Début de la phase actuelle	:	01.07.92
Fin du projet	:	14.08.98
Coût total de la phase actuelle	:	NLG 7.908.350
Financement Pays-Bas	:	NLG 6.523.350
Financement Sénégal	:	NLG 1.385.000
Région concernée	:	National

### DESCRIPTION

Le Projet National de Semences Forestières s'intègre dans le Projet Régional d'appui et de coordination du programme sahélien de semences forestières.

### OBJECTIFS

Long terme:

Renforcement de la contribution du secteur forestier dans la lutte contre la désertification et pour l'autosuffisance alimentaire et énergétique des populations par l'amélioration des approvisionnements en semences forestières en quantités suffisantes, de bonne qualité, au moindre coût et adaptées aux besoins des programmes de reconstitution du couvert végétal.

Court terme:

Renforcement des capacités des cadres de la Direction des Eaux et Forêts et de la Direction de la Recherche sur les Produits Forestiers pour la mise en oeuvre et le suivi-évaluation des programmes de production et de diffusion de semences forestières et de recherche en physiologie et amélioration génétique.

Production et diffusion de manière soutenue d'ici 1998, de 4.000 kgs de semences forestières, pour satisfaire les besoins des structures de développement et des populations impliquées dans les programmes de reboisement.

D'ici 1998, amélioration de 80% de la production des semences forestières au point de vue physiologie, sanitaire et génétique.

### GROUPE-CIBLE

Les cadres de la Direction des Eaux et Forêts et de la Direction de la Recherche sur les Produits Forestiers. Indirectement et à terme, la population rurale est concernée, puisqu'on vise la mise à disposition de semences forestières de bonne qualité au profit de celles-ci.

## SITUATION ACTUELLE

Le projet a commencé à fonctionner en 1994 et a connu des problèmes de démarrages (logistiques, etc...) Après une première revue tripartite il est devenu claire, que les ambitions du projet sont trop ambitieux, surtout en ce qui concerne la quantité de production visée. Aussi, la recherche rendra l'objectif d'autofinancement difficilement réalisable. Il est à voir, si la recherche ne développe pas un caractère parallèle dans les différents pays de la sous-région. Le projet visera la privatisation de quelques de ses activités.

## **EFFETS DE LA LUTTE ANTIACRIDIEENNE SUR L'ENVIRONNEMENT (LOCUSTOX)**

No. du projet	:	RF020903
Phases précédentes du projet	:	du 01.10.90 au 31.12.94
Coût total des phases précédentes	:	NLG 3.891.120
Organisme de tutelle	:	Ministère de l'Agriculture, Direction de la Protection des Végétaux (DPV)
Agence d'exécution	:	FAO
Début de la phase actuelle	:	01.09.94
Fin du projet	:	31.03.98
Coût total de la phase actuelle	:	NLG 6.544.502
Financement Pays-Bas	:	NLG 6.214.668
Financement Sénégal	:	NLG 339.834
Région concernée	:	National

### **DESCRIPTION**

Au cours des récentes années, d'importantes quantités d'insecticides ont été utilisées en Afrique pour le contrôle des sauterelles et des essaims de criquets. L'impact de ces traitements chimiques sur les écosystèmes africains est très mal connu. Pour éviter des conséquences néfastes importantes de l'utilisation de ces insecticides, le Sénégal a favorisé la mise en place de structures permettant de mener des études. Le projet LOCUSTOX fait parti de ces structures.

### **OBJECTIFS**

Le projet vise à établir une unité de recherche écotoxicologique au Sénégal, où les chercheurs nationaux et internationaux peuvent mener des études, former d'autres chercheurs et évaluer les effets nocifs des pesticides sur les milieux africains.

La valeur à long terme de la recherche environnementale commence tout juste à être reconnue. Pour l'Afrique, une unité de recherche écotoxicologique, qui fonctionne en permanence, et qui est reconnue pour la qualité et la précision de son travail, tout en se conformant aux normes internationales, contribuera à l'autonomie éventuelle des chercheurs africains.

La recherche écotoxicologique vise à sauvegarder la diversité biologique, à éviter les perturbations écologiques, les effets possibles des pesticides sur les ennemis naturels des acridiens et d'autres ravageurs et toutes autres conséquences résultant de l'emploi de ces produits.

### **GROUPE-CIBLE**

Les bénéficiaires directs du projet sont principalement les chercheurs et les personnes ayants reçues la formation offerte.

Les bénéficiaires indirects sont les populations humaines et toutes les autres organismes susceptibles de subir des effets nocifs des pesticides.

## **ACTIVITES DES PHASES PRECEDENTES**

La première phase du projet a montré la nécessité de suivre les effets des pesticides en milieu africain. La deuxième phase a réussi à identifier des espèces atteintes, et à développer des tests de ciblage et des protocoles écotoxicologique appropriés pour l'Afrique.

## **SITUATION ACTUELLE**

La troisième phase élargira la gamme d'organismes et de pesticides étudiés et l'étendue de la formation offerte.

Cette phase apportera un appui quant à la santé des applicateurs, basé sur les études faites pendant la deuxième phase. Cet appui peut être sous forme surtout de formation et de vulgarisation, exécuté par d'autres organismes avec l'appui financier et technique du projet, par exemple pour le matériel didactique et sa préparation.

A l'heure actuelle, la DPV et la FAO proposent une quatrième phase du projet de quatre ans. A la fin de cette phase transitoire, le LOCUSTOX devra être privatisé. Les Pays-Bas ont accepté de financer cette phase transitoire et sont en train de considérer les modalités de cet appui.



## **SYSTEME D'INFORMATION POUR LA SECURITE ALIMENTAIRE ET L'ALERTE RAPIDE (Alerte Rapide, phase III)**

No. du projet	:	SN001502
Phases précédentes du projet	:	du 01.08.88 au 31.03.90 du 01.04.90 au 31.07.94
Coût total du financement des phases précédentes	:	NLG 4.118.184
Organisme de tutelle	:	Ministère de l'Agriculture Direction de l'Agriculture
Agence d'exécution	:	FAO
Début de la phase actuelle	:	13.04.96
Fin du projet	:	12.03.99
Coût total de la phase actuelle	:	NLG 3.921.952
Financement Pays-Bas	:	NLG 3.424.352
Financement Sénégal	:	NLG 497.600 (en espèce) NLG 1.747.200 (en nature)
Région concernée	:	National

### **DESCRIPTION**

La sécurité alimentaire du Sénégal s'appuie sur un suivi régulier de la situation alimentaire du pays, et un bon système de prévision s'appuyant sur des informations fiables et pertinentes sur le secteur agro-sylvo-pastoral et la situation nutritionnelle. A cette fin, une Cellule Agro-Sylvo-Pastorale (CASPAR) a été créée au sein du Ministère de l'Agriculture. Le projet assistera le secrétariat permanent de CASPAR dans l'élaboration d'un système de diagnostic et de diffusion d'informations sur la sécurité alimentaire et l'Alerte Rapide. Les résultats obtenus pendant les phases précédentes concernant les actions de CASPAR doivent être consolidés et ses moyens renforcés pour asseoir un système d'information durable et performant.

### **OBJECTIFS**

Le projet doit aider à:

- a. déterminer les indicateurs à suivre dans le Tableau de bord.
- b. améliorer la fiabilité des données collectées en collaboration avec les services concernés.
- c. améliorer les capacités techniques et le niveau de connaissance du personnel national des services concernés.
- d. améliorer la collaboration et les échanges avec toutes les institutions, projets ou ONG's, concernés par les politiques de sécurité alimentaire au Sénégal ou dans les autres pays sahéliens.

### **GROUPE-CIBLE**

Les principaux bénéficiaires directs du projet sont les décideurs publics et privés, qui bénéficieront désormais des informations nécessaires à des prises de décision judicieuse, et en temps opportun, pour assurer la sécurité alimentaire de la population. Plusieurs services

sont concernés, par exemple la Direction de l'Agriculture, la Division des Statistiques Agricoles, la Division des Actions et Programmes, la Direction de la Météorologie Nationale, le Commissariat à la Sécurité Alimentaire, le Service de l'Alimentation et de la Nutrition Appliquée.

Les producteurs et les populations sont les bénéficiaires indirects; le projet pourra contribuer à une meilleure organisation de la production et à un meilleur état de sécurité alimentaire.

### **ACTIVITÉS DES PHASES PRÉCÉDENTES**

D'août 1987 à décembre 1988 une phase préparatoire a permis l'évaluation des faiblesses des services impliqués, et a montré la nécessité d'une structure permanente, légère, chargée d'assurer le fonctionnement d'un tel système.

D'avril 1990 à août 1994 la phase II de ce projet a mis l'accent sur l'amélioration de la collecte et du traitement des données et leurs fiabilité. En plus, le projet a permis l'organisation et l'équipement des services impliqués, la formation des cadres et agents et a assisté à la création de la Cellule Agro-Sylvo-Pastorale, comme structure permanente de suivi de la sécurité alimentaire.

### **SITUATION ACTUELLE**

Suite à des contraintes budgétaires au niveau du Ministère de la Coopération des Pays-Bas, il y a eu rupture entre la phase II et la phase III. Ces contraintes résolues, le projet a pu reprendre ses activités à partir du 1er janvier 1996.

### **ACTIONS A MENER**

La phase actuelle permettra de consolider les acquis des deux phases précédentes par l'amélioration des capacités institutionnelles et la compétence technique du personnel de contrepartie. Le projet assistera CASPAR à poursuivre et à approfondir la coordination des activités de collecte, de synthèse et d'analyse des données agro-sylvo-pastorales.

L'accent sera mis sur la pérennisation et la durabilité de CASPAR.

## APPUI A LA CELLULE DE COORDINATION ET D'IMPULSION DU PLAN D'ACTION FORESTIER DU SENEGAL (PAFS)

No. du projet	:	SN004901
Organisme de tutelle	:	Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature Cellule coordination du PAFS
Agence d'exécution	:	FAO
Début du projet	:	01.09.95
Fin du projet	:	31.12.98
Coût total du projet	:	NLG 795.182
Financement Pays-Bas	:	NLG 609.887
Financement Sénégal	:	NLG 185.295
Région concernée	:	National

### DESCRIPTION

Dans le cadre de l'exécution du Plan d'Action Forestier du Sénégal (PAFS) une cellule dénommée "Cellule d'Impulsion et de Coordination du PAFS" a été créée et placée sous la tutelle du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature. Cette cellule a pour mission de coordonner les interventions des différents partenaires dans le cadre du PAFS, de promouvoir l'harmonisation des approches des problèmes liés au secteur forestier, d'assurer une information adéquate des décideurs, des acteurs et des utilisateurs, et de renforcer les capacités nationales de planification et de suivi du développement du secteur forestier. L'appui consiste à la prise en charge (partielle) des frais de personnel et de fonctionnement.

### OBJECTIFS

L'objectif de la Cellule est d'assurer la mise en place d'une politique de développement cohérente du secteur forestier, au niveau national qu'au tant niveau régional, visant à la fois l'accroissement de la participation de ce secteur à l'économie nationale, la protection des ressources forestières et de l'environnement, ainsi qu'à favoriser la coordination des interventions des différents bailleurs de fonds.

### GROUPE-CIBLE

Tous les intervenants dans le domaine forestier et le secteur rural en général ainsi que les instances de planification seront bénéficiaires du projet. Plus particulièrement la Direction des Eaux, Forêts, Chasse et Conservation des Sols (DEFCCS), institution nationale à laquelle incombe au premier chef la responsabilité de l'application de la politique, tirera un profit du projet par le soutien qui sera apporté à ses différentes structures.

D'autres bénéficiaires sont (entre autre): les autres services du Ministère de l'Environnement, le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan en vue de l'insertion et la coordination des programmes forestières dans l'élaboration des plans nationaux de développement économique et social, comme par exemple le Plan National d'Action Environnementale et le Plan National de Lutte contre la Désertification, les différents partenaires de la coopération qui pourront mieux orienter et coordonner leurs interventions et

les consolider, les ONG et les populations rurales qui seront mieux impliquées dans les programmes forestiers et de gestion des ressources naturelles.

### **SITUATION ACTUELLE**

La cellule, créée pour renforcer la DEFCCS, aura, en principe, un caractère temporaire, c'est à dire qu'à la fin de l'appui les structures de la DEFCCS devront permettre une bonne continuation des activités.

## PROGRAMME INTEGRE DE PODOR ET DE MATAM (PIP-Podor)

No. du projet	:	SN001008
Phases précédentes du projet	:	du 01.01.87 au 31.12.89 du 01.01.90 au 31.12.92 du 01.01.93 au 31.12.95
Coût total du financement des phases précédentes	:	NLG 7.176.013
Organisme de tutelle	:	Ministère de l'Agriculture
Agence d'exécution	:	Union pour la Solidarité et l'Entraide (USE)
Début de la phase actuelle	:	01.01.96
Fin du projet	:	31.12.98
Coût total de la phase actuelle	:	NLG 5.642.860
Financement Pays-Bas par l'intermédiaire de l'ONG "Comité Inter-Eglise de Coordination de Projets de Développement", ICCO)	:	NLG 2.187.290
Financement autres bailleurs de fonds (ONG's)	:	NLG 5.212.732
Région concernée	:	Départements de Podor et de Matam

### DESCRIPTION

Le Programme Intégré de Podor (PIP) existe sous ce nom depuis 1974. Il a été démarré après la grande sécheresse de 1971-1973 par l'ONG d'exécution, qui s'appelait alors Service Oecuménique d'Entraide au Sénégal. Suite à la stratégie du projet, visant l'élargissement de sa base sociale, l'ONG a changé son nom en Union pour la Solidarité et l'Entraide (USE).

Le projet est supporté par une Table Ronde à laquelle participent l'USE avec sept Organisations Non-Gouvernementales, dites partenaires du Nord, dont l'ICCO (ONG Néerlandaise) avec des fonds attribués par le Ministère de la Coopération Néerlandaise (depuis 1987). Le champs d'intervention a été élargi du département de Podor vers le département de Matam.

### OBJECTIFS

Le projet vise à appuyer les initiatives à la base d'associations villageoises, de groupements et d'unions et fédérations d'associations. Cet appui se fait par une approche d'auto-promotion de ces groupes et une attention particulière à:

- l'affirmation d'une politique en faveur des plus démunis
- l'auto-suffisance et la sécurité alimentaire
- le renforcement de la capacité organisationnelle des organisations paysannes
- le développement de l'alphabétisation et de la formation technique
- les actions en faveur de femmes et des jeunes
- une meilleure participation des populations dans la prise de décision et dans l'exécution des activités du projet.

## **GROUPE-CIBLE**

Le groupe-cible du projet est la population villageoise des départements de Podor et de Matam.

## **ACTIVITES PENDANT LES PHASES PRECEDENTES**

Depuis le démarrage du projet un grand nombre d'activités ont été entrepris dans les domaines suivants:

- formation (alphabétisation et formation technique)
- santé de base et assainissement
- agriculture et cuvettes villageoises
- reboisement/aménagement villageois
- hydraulique villageoise et pastorale
- élevage/production animale (banques de céréales)

## **SITUATION ACTUELLE**

Le projet continue les activités des phases précédentes avec une attention particulière pour l'alphabétisation, le système d'épargne et de crédit, le rôle de la femme, la formation des jeunes et le renforcement des organisations villageoises.

L'an dernier il était question d'un retard dans l'exécution du projet à cause d'un désaccord dans le conseil d'administration de l'USE. Entre-temps un nouveau conseil d'administration a été engagé et avec cela on s'attend au retour de l'avancement du projet.

Après quatre phases de co-financement de ce projet de développement rural par l'intermédiaire de l'ICCO, le gouvernement néerlandais souhaite mettre un terme à son engagement.

Une phase complémentaire éventuelle à partir du 01.01.99 sera par conséquent limitée de durée et d'envergure.

## PROJET D'APPUI AUX ORGANISATIONS PAYSANNES A L'ILE A MORPHIL (PAOPIM)

No. du projet	:	SN005101
Phase précédente du projet (4ème phase)	:	du 01.07.93 au 01.07.96
Coût total de la phase précédente	:	NLG 14.504.300
Organisme de tutelle	:	Ministère de l'Agriculture, Société d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du Fleuve Sénégal et de la Falème (SAED)
Agence d'exécution	:	Institut Royal des Pays Tropicaux / IRT (Amsterdam, Pays-Bas)
Début de la phase actuelle	:	01.06.96
Fin de cette phase	:	30.06.99
Coût total de cette phase	:	NLG 5.830.789
Financement Pays-Bas	:	NLG 5.830.789
Financement Sénégal	:	---
Région concernée	:	Ile à Morphil

### DESCRIPTION

Les interventions à Ile à Morphil ont commencé dans les années '70, sous forme d'aide alimentaire d'urgence, suite à la grande sécheresse. Cette aide ponctuelle a été transformée en aide structurelle, sous forme de projet de développement (1978), afin d'assister la population à trouver des solutions pour le problème alimentaire.

Le projet a réalisé au cours des phases I à IV (entre 1978 et 1994) des aménagements (périmètres irrigués villageois) de 1595 hectares sur l'Ile à Morphil (plus à peu près 1.200 hectares aménagés en collaboration avec d'autres intervenants, ce qui porte le total de superficie sous supervision du projet à 2.800 ha environ.)

Au début du projet l'accent a été mis sur les aménagements, au fil du temps le projet a inclus d'autres activités, par exemple les volets:

- renforcement de l'organisation paysanne
- mécanique et transport
- vulgarisation
- alphabétisation/formation
- jardins de femmes

### OBJECTIFS

L'objectif principal du projet est de développer la riziculture et la polyculture sur l'Ile à Morphil. Cet objectif est conforme à la politique du Gouvernement du Sénégal, qui a pour objectif de réaliser l'autosuffisance alimentaire à 80% à l'horizon de l'an 2000.

Le projet vise l'autogestion et l'autopromotion rurale des organisations paysannes.

### GROUPE-CIBLE

La population de la zone d'intervention est le groupe-cible.

## **ACTIVITES PENDANT LES PHASES PRECEDENTES**

En dehors des interventions techniques (aménagement) beaucoup d'attention a été donné à l'organisation paysanne (création de GIE's, regroupement en Union des GIE's et la Fédération des Unions).

L'exécution se faisait en étroite collaboration avec la SAED, qui a vu son rôle changer considérablement pendant les années passées. Ce changement de contexte a rendu les interventions et l'ancrage institutionnel très complexe.

## **SITUATION ACTUELLE**

Le projet se trouve actuellement dans une phase de transition et de transfert des responsabilités.

Au bout de 15 années d'intervention il est temps que, suite également au désengagement de la SAED, la population prenne son destin en main.

Pendant l'année 1995 la formulation de la phase finale a été entreprise. Cette phase finale, qui a démarré au courant de l'année 1996, mettra l'accent sur la responsabilisation de la Fédération. Le projet donnera des outils à la Fédération afin qu'elle puisse gérer l'exploitation de l'infrastructure mise en place sur l'Ile à Morphil.



## PROJET UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES SAUVAGES

No. du projet	:	SN003401
Organisme du tutelle	:	Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature, Direction des Parcs Nationaux (DPN)
Agence de l'exécution	:	UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature)
Début de la phase annuelle	:	01.12.97
Fin de cette phase	:	01.12.2000
Financement Pays-Bas	:	NLG. 2.120.617
Financement Sénégal	:	---
Région concernée	:	National

### DESCRIPTION

Depuis 1992/93, l'UICN et quelques de ses partenaires - parmi plusieurs organismes ouest-africaines - étudient les possibilités d'étudier le rôle socio-économique de la cueillette et de valider les ressources sauvages dans la sous-région. Enfin, dans le cours de 1996, il a été proposé d'organiser une phase pilote de trois ans au Sénégal, afin de développer un modèle pour la gestion durable des ressources sauvages.

### OBJECTIFS

L'objectif principal du projet est de développer un modèle pour la promotion de l'utilisation durable par la population rurale des ressources sauvages (des produits de la cueillette) à travers des politiques nationales et régionales appropriées, et d'une planification et des investissements ciblés.

### GROUPE-CIBLE

La population rurale du Sénégal, ainsi que les décideurs dans la planification nationale et régionale sur le plan développement rural et agricole.

### SITUATION ACTUELLE

Le projet vient de démarrer. Un chef de projet national a été nommé et les pré-inventaires dans le Ferlo ont été entamés.

démembrements) sont organisés et l'infrastructure du parc est améliorée. L'appui socio-économique à la population riveraine est élaboré et l'exécution (systèmes de crédit, approvisionnement en eau potable, pêche, riziculture) en cours. La participation de la population au développement de l'éco-tourisme vient de démarrer.

## PROJET RECENSEMENT NATIONAL DE L'AGRICULTURE DU SENEGAL ET SYSTEME PERMANENT DES STATISTIQUES AGRICOLES

No. du projet	:	SN005301
Organisme de tutelle	:	Ministère de l'Agriculture, Direction de l'Agriculture, Division des Statistiques Agricoles (DISA)
Agence d'exécution	:	FAO
Début de la phase actuelle	:	01.05.97
Fin de cette phase	:	31.07.2000
Coût total	:	Dollars EU 4.511.007
Financement Pays-Bas	:	NLG. 3.645.043
Financement Sénégal	:	F CFA 1.456.875.000
Région concernée	:	national

### DESCRIPTION

En définissant ses grandes orientations de Politique de Développement Agricole en avril 1995 dans le cadre de son Programme d'Ajustement Structurel Agricole, le Gouvernement du Sénégal envisage de limiter les crises résultant des calamités naturelles en mettant l'accent sur une meilleure coordination des systèmes d'alerte, sur l'accroissement des systèmes d'information et sur l'amélioration de la gestion des urgences. La formulation de cet objectif pose clairement pour les pouvoirs publics de disposer de statistiques agricoles fiables dans un délai permettant la planification et l'exécution des politiques agricoles et alimentaires. Ainsi, la stratégie adoptée par le Gouvernement repose sur le renforcement de la Division des Statistiques Agricoles de la Direction de l'Agriculture, la réalisation d'un recensement national de l'agriculture et la mise en place d'un système permanent de collecte et de publication de données statistiques.

### OBJECTIFS

Les deux objectifs principaux du projet de l'appui à la DISA sont alors la réalisation du recensement national de l'agriculture et la mise en place d'un système permanent de statistiques agricoles rénové.

### GROUPE CIBLE

Les bénéficiaires directs du projet sont les cadres et les techniciens de la DISA et l'ensemble du système de planification sectoriel. Les bénéficiaires indirects sont de plusieurs ordres et comprennent les différents Ministères concernés par le développement rural et agricole, les agriculteurs sénégalais et leurs partenaires commerciales et industriels, les ONG's, les organismes d'assistance multilatérales et bilatérales, etc.....

### SITUATION ACTUELLE

Les différentes activités préparatoires du projet (inventaires, pré-recensement) ont accusé quelque peu de retard, souvent à cause d'un manque de moyens de mobilité.

## **PROGRAMME POUR LA GESTION DURABLE ET PARTICIPATIVE DES ENERGIES TRADITIONNELLES ET DE SUBSTITUTION (RPTES)**

No. du projet	:	SN006101
Organisation du tutelle	:	Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature Ministère de l'Energie, des Mines et de l'Industrie
Agence d'exécution	:	Banque Mondiale
Début du projet	:	01.12.97
Fin du projet	:	30.09.2004
Coût total	:	Dollars EU 19.933.958
Financement Pays-Bas	:	NLG. 16.000.000
Financement Sénégal	:	F CFA 636.790.000
Régions concernées	:	Tambacounda et Kolda

### **DESCRIPTION**

Depuis 1993, la Banque Mondiale - avec l'appui des Pays-Bas - exécute un programme régional dans un groupe de cinq pays du Sahel ( le Burkina Faso, le Mali, le Niger, la Gambie et le Sénégal) concernant l'examen des politiques, stratégies et programmes du secteur des énergies traditionnelles. Ce programme RPTES visait de préparer un ensemble de recommandations sur les nouvelles orientations à suivre pour développer le secteur des énergies traditionnelles et définir les priorités d'exécution pour les institutions nationales, les agents économiques et les populations rurales et urbaines, en même temps que les instruments de l'assistance extérieure appropriés. En mai 1995, lors d'une conférence des experts des bailleurs de fonds à Maastricht (Pays-Bas), il a été recommandé d'identifier des programmes nationaux pour obtenir des résultats concrets le plus rapidement possible. Le programme national du Sénégal est le premier de ces programmes nationaux.

### **OBJECTIFS**

Le programme vise de contribuer à l'approvisionnement des ménages ruraux et urbains en combustibles domestiques, de manière régulière et durable, en préservant l'environnement en offrant des possibilités élargies de choix et de confort aux consommateurs. Dans les Régions de Tambacounda et de Kolda, notamment, le programme concerne l'aménagement et l'exploitation durable de 300.000 hectares de formations forestières naturelles, pris en charge et profitant aux populations rurales concernées dans le cadre d'un aménagement intégré et participatif des ressources naturelles.

### **GROUPE CIBLE**

Les consommateurs ruraux et urbains en combustibles domestiques.

### **SITUATION ACTUELLE**

Le programme vient de démarrer.

## PROJET DE RENFORCEMENT DES OFFRES DE SERVICE DU CENTRE DE COUNSELLING-SIDA

No. du projet	:	SN006501
Phase actuelle	:	du 01.10.97 au 30.09.2000
Coût total de la phase actuelle	:	NLG 228.872,00
Organisme de tutelle	:	Centre de Guidance Infantile et Familiale
Agence d'exécution	:	Centre de Counselling SIDA "Jacqueline Hunin"
Début de la phase actuelle	:	01.10.97
Fin de cette phase	:	30.09.2001
Coût total de cette phase	:	NLG 714 435,00
Financement Pays-Bas	:	NLG 228 872,00
Financement Partenaires	:	NLG 485 562,00
Région concernée	:	National

### DESCRIPTION

La pandémie du SIDA n'a pas épargné le Sénégal. Depuis des années, les pouvoirs publics et les associations oeuvrent dans la lutte contre le SIDA en matière de prévention et de sensibilisation des populations. Les milieux médicaux offrent leurs soins dans la limite des connaissances et des moyens actuels de la science. L'annonce d'une maladie mortelle détruit la vie avant même que la mort ne vienne; l'avenir s'effondre. La compréhension de ces situations est une urgence au moment où la prévention avec une forte mobilisation sociale ainsi que les recherches focalisent toutes les énergies. Le counselling, technique de communication interpersonnelle, d'écoute active et de soutien, est tout à fait approprié dans la lutte contre le SIDA. Il permet aux personnes affectées de se sentir mieux, de développer de manière autonome des attitudes et des ressources propres pour affronter leur nouvelle situation.

### OBJECTIFS

L'objectif du projet est d'accroître la capacité et l'expertise des personnes impliquées dans le counselling. Il entend mobiliser des personnes affectées par le VIH pour lutter effectivement contre la maladie, promouvoir la ré-insertion des personnes affectées dans la société et dans la vie sociale. En utilisant les méthodes de counselling, l'accompagnement social, la formation des Counsellors et la sensibilisation de personnes-relais, ainsi que l'animation interne et externe font partie du programme d'activités.

### GROUPE-CIBLE

Le programme, tout en maintenant l'objectif final de promouvoir la ré-insertion des personnes affectées dans leur environnement social, sera au bénéfice surtout des personnes qui craignent d'être contaminées par le virus, des personnes qui envisagent de se soumettre à un dépistage, des personnes ayant subi un dépistage et qui refusent le dépistage en dépit

des risques liés à leurs comportements passés ou présents, etc. Il s'adresse aussi aux familles et amis des personnes affectées. Le programme travaille étroitement avec les agents de santé et de manière générale, avec toutes les personnes en contact avec les sujets infectés.

### **SITUATION ACTUELLE**

Le déroulement des activités suit la programmation prévue. Dans le courant du mois de juin 1998, il est prévu un audit ainsi qu'une session de monitoring.

## PROJET D'ELABORATION DE PLANS D'OPERATIONS DE LA MISE EN OEU- VRE DE DEUXIEME PLAN D'ACTION DE LA FEMME

No. du projet	:	SN006701
Organisation de tutelle	:	Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (MFEF)
Agence d'exécution	:	Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille
Début du projet	:	01.08.97
Fin du projet	:	31.10.97
Coût total du projet	:	NLG. 97.741,--
Financement Pays-Bas	:	NLG. 97.741,--
Financement Sénégal	:	---
Région concernée	:	National

### DESCRIPTION

Le Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, a élaboré, au cours de l'année 1996, le Deuxième Plan d'Action National de la Femme Sénégalaise (PANAF). Le PANAF vise le renforcement du pouvoir des femmes à tous les niveaux et l'élimination de toutes les formes de discrimination à leur égard. Le PANAF comporte cinq programmes d'action prioritaires:

- Promotion économique des Femmes et Lutte contre la pauvreté,
- Education, formation des femmes et Scolarisation des filles;
- Santé des femmes et des petites filles/ y compris la santé de la reproduction, la santé sexuelle et la planification familiale;
- Droits fondamentaux et droits acquis des femmes et de la petite fille et accès des femmes à la prise de décision;
- Mécanismes institutionnels de promotion et de financement des femmes).

Comme préalable à la mise en oeuvre de ces programmes, le présent projet s'inscrit dans le cadre de l'amélioration de la capacité d'intervention du MFEF. Il vise à la fois la formation des ressources humaines en matière de planification, mise en oeuvre, coordination des programmes du PANAF avec les autres programmes sectoriels, suivi, évaluation et l'élaboration des Plans d'opération des programmes; et la définition des mécanismes de mise en oeuvre.

### OBJECTIFS

- 1- Renforcer les compétences des ressources humaines impliquées dans l'exécution du PANAF à travers leur formation aux techniques d'élaboration des Plans d'Opération des programmes.
- 2- Définir les activités prioritaires, déterminer leur programmation au niveau national et régional, fixer un échéancier d'exécution des activités, identifier les partenaires impliqués ainsi que leur niveau de responsabilités.

3- Définir les ressources nécessaires à l'exécution des programmes.

### **GROUPE-CIBLE**

Les cibles sont les ressources humaines impliquées dans la mise en oeuvre du PANAF. Il s'agit précisément des Ressources humaines du Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, des ministères techniques, des ONG et Comités régionaux de pilotage pour la mise en oeuvre des programmes.

### **SITUATION ACTUELLE**

A la suite d'un séminaire de mise à niveau des ressources humaines du projet sur les Termes de Référence pour l'élaboration des plans d'opération des programmes du PANAF, le ministère a défini la démarche d'élaboration des Plans d'Opération. Ensuite, un état des lieux a été effectué à travers l'inventaire des projets en exécution et leurs résultats au niveau des régions. Enfin les Plans d'Opération ont été élaborés au niveau des départements et des régions, et finalisés selon une perspective de planification nationale.

Les activités de ce projet ont été complètement exécutées, et le document des Plans d'Opération a été finalisé. Le projet est ainsi formellement clôturé.



## PROGRAMME NATIONAL POUR L'ÉLIMINATION DE L'EXPLOITATION DES ENFANTS AU TRAVAIL

No. du projet	:	SN006401
Organisation de tutelle	:	Ministère du Travail et de l'Emploi
Agence d'exécution	:	Bureau International du Travail
Début du projet	:	01.03.98
Fin du projet	:	28.02.2001
Coût total du projet	:	
Financement Pays-Bas	:	NLG 2 058 975,-
Financement Sénégal	:	à confirmer
Région concernée	:	National

### DESCRIPTION

Au début de l'année 1993, le Gouvernement sénégalais a fait entreprendre, avec l'aide du BIT et de l'UNICEF, une étude afin d'évaluer la place occupée par les enfants au sein de la population active et de s'enquérir de leurs conditions de travail. Cette enquête a porté sur un échantillon représentatif d'environ 4 500 ménages dans huit des dix régions. Les chiffres montrent -entre autre- que trois enfants sur quatre travaillent dans le secteur agricole. Les filles constituent la majorité des travailleurs salariés; pour la plupart comme domestiques. La majorité des garçons sont apprentis. La législation donne peu de protection aux enfants travailleurs, et en plus, les lois protectrices sont méconnues des enfants et de leurs parents.

### OBJECTIFS

L'objectif du projet est d'accroître la capacité des organisations gouvernementales et non-gouvernementales, d'organisations d'employeurs et de travailleurs de concevoir et d'exécuter des politiques, des programmes et des projets afin de prévenir le travail des enfants, d'abolir le travail des enfants dans les activités les plus dangereuses et dans les situations d'exploitation les plus graves, et d'améliorer les conditions de travail des enfants.

### GROUPE-CIBLE

Le programme, tout en maintenant l'objectif final de l'abolition du travail des enfants, se dirige avec haute priorité vers les enfants en condition de travail forcé ou de servitude, les enfants exerçant des occupations ou travaillant dans des conditions dangereuses, ces enfants particulièrement vulnérables qui sont les plus jeunes et des petites filles. Les partenaires intermédiaires sont les parents, les employeurs et les travailleurs, les représentants des institutions gouvernementales et non-gouvernementales, les médecins, les enseignants et les journalistes.

### SITUATION ACTUELLE

La coordinatrice nationale a été recrutée. Le lancement officiel du programme et la première session du Comité National Directeur ont eu lieu le 2 avril 1998. Toutes les parties impliquées ont exprimé leur adhésion aux buts du programme. Les propositions des projets et autres initiatives émanant des populations à la base ou des ONGs, ont été

sollicitées par le programme et pourront être appuyés.

## **PROJET DE RENFORCEMENT DE L'ÉDUCATION ET DE LA COMMUNICATION POUR LA SANTÉ REPRODUCTIVE DES FEMMES**

No. du projet	:	SN007401
Phase actuelle	:	du 01.12.97 au 28.02.2000
Coût total de la phase actuelle	:	NLG 632 082,00
Organisme de tutelle	:	Association Sénégalaise pour le Bien-Etre Familial (ASBEF)
Agence d'exécution	:	ASBEF en collaboration avec Family Care International.
Début de la phase actuelle	:	01.12.97
Fin de cette phase	:	28 02 2000
<del>Coût total de cette phase</del>	:	<del>NLG 632 082,00</del>
Financement Pays-Bas	:	NLG 632 082,00
Financement Partenaires	:	NLG
Région concernée	:	National

### **DESCRIPTION**

Le projet vise à contribuer à l'amélioration de la santé en matière de sexualité et de reproduction des adolescents, des femmes et des hommes sénégalais en renforçant la capacité institutionnelle de l'association Sénégalaise pour le Bien- Etre familiale (ASBEF) dans le domaine de l'information, de l'éducation et de la communication (IEC) en santé reproductive.

### **OBJECTIFS**

En mettant les perspectives pour une vie sexuelle saine des femmes et des hommes comme une des priorités les plus importantes, le projet accorde une attention particulière à l'intégration de l'approche genre et la santé en matière de sexualité et de reproduction dans les différentes activités de l'ASBEF. Le projet vise à améliorer la qualité des soins de santé reproductive offerts dans les cliniques de l'ASBEF en renforçant les compétences des responsables d'IEC et du personnel clinique en matière de communication interpersonnelle. Les stratégies d'IEC sont élaborées pour les différents groupes-cibles sur la base de recherche au niveau communautaire dans les quatre régions d'intervention d'ASBEF. Le système de suivi et de supervision du programme d'IEC sera renforcé.

### **GROUPE-CIBLE**

Les cadres de l'ASBEF font partie des groupes-cible de ce projet. Il s'agit des sages-femmes, des animatrices et des volontaires qui sont chargés de l'exécution des activités du projet, tenant compte de leurs tâches quotidiennes. Les groupes-cibles indirects sont les hommes, les femmes et les jeunes qui vont bénéficier de meilleurs services au niveau des centres de l'ASBEF. Il est à noter que les méthodes participatives basées sur la communication interpersonnelle sont nouvelles au Sénégal.

## **SITUATION ACTUELLE**

Des ateliers de formation en genre et santé reproductive et en matière de communication interpersonnelle ont eu lieu pendant cette première phase du projet. Le programme suit plus au moins le cours des activités prévues.

## **APPUÏ À LA PHASE PRÉPARATOIRE DU "PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ DE LA SANTÉ ET ACTION SOCIALE (PDIS)"**

No. du projet	:	SN007002
Organisme tutelle	:	Ministère de la Santé Publique et de l'Action Sociale (MSPAS)
Agence d'exécution	:	la DAGE et la CAS du MSPAS
Début de projet	:	01.10.97
Fin du projet	:	30.06.98
Coût total du projet	:	NLG 1.020.909
Région concerné	:	National

### **DESCRIPTION**

Dans la poursuite des réformes stratégiques et organisationnelles dans le secteur sanitaire et social, le Ministère de la Santé Publique et de l'Action Sociale (MSPAS) a élaboré un Plan National de Développement Sanitaire et Social (PNDS) qui retient des axes stratégiques du secteur pour la période 1997-2006. Afin d'opérationnaliser le PNDS, le Ministère a procédé à la programmation et la budgétation de la première partie du plan décennal allant de 1998 au 2002 qui est le Programme de Développement Intégré du Secteur de la Santé et de l'Action Social (PDIS). Le projet finance des activités prioritaires pendant la phase préparatoire et la phase de démarrage du PDIS.

### **OBJECTIFS**

A long terme le projet vise à contribuer aux objectifs du PDIS, notamment de réduire la mortalité maternelle et infanto-juvenile, de contrôler les maladies et de réduire l'indice synthétique de fécondité.

Le projet vise à court terme de renforcer la capacité institutionnelle de la Direction de l'Administration Générale et de l'Équipement (DAGE), qui sera responsable pour la gestion du PDIS:

- en organisant des structures du PDIS,
- en développant des procédures dans le cadre du PDIS
- en réalisant quelques études à vu de standardiser l'équipement et de l'infrastructure du PDIS.
- en organisant des ateliers relatif au PDIS.
- la prise en charge des bourses de formation pour les spécialités.

### **GROUPE-CIBLE**

Le personnel de la Cellule d'Appui et de Suivi du PNDS (CAS/PNDS), de la DAGE, les équipes régionaux de la santé publique, des boursiers en formation à l'ENDSS et le CES.

### **SITUATION ACTUELLE**

Le projet a démarré en Octobre 1997. Malgré le délai du transfert des fonds NIO les activités suivantes seraient exécutés:

La Réunion Annuelle Conjointe pour prendre toutes les dispositions nécessaires pour un démarrage effectif du PDIS dès Janvier 1998; la confection en imprimerie des documents du PNDS, PDIS et LPS; les études architecturales par AGETIP; l'achat de matériel informatique pour la DAGE; l'assistance technique pour le logiciel de planification dans les régions et au niveau central; l'atelier sur le guide d'un Projet d'Etablissement Hospitalier et des boursiers des CES et l'ENDSS. Compte tenu du retard accusé dans la mise en place des fonds il sera nécessaire de prolonger l'accord de don jusqu'à le 30 juin 1998.

## LA CARAVANE DE L'ALPHABETISATION

No. du projet	:	SN006901
Organisation de tutelle	:	Ministère de l'Education et des Langues Nationales, Direction de l'Alphabétisation et de l'Education de Base (DAEB)
Agence d'exécution	:	Le Réseau de Centres de Ressources Educationnelles de la Caravane de l'Alphabétisation
Début du projet	:	01.08.97
Fin du projet	:	31.07.98
Coût total du projet	:	
Financement Pays-Bas	:	NLG 146.731,-
Financement Sénégal	:	
Région concernée	:	National

### DESCRIPTION

Le Bureau Régional de l'UNESCO de Dakar, la Direction de l'Alphabétisation et de l'Education de Base, le Club UNESCO "Martin Luther King", ainsi que d'autres partenaires ont formulé en 1990, suite à la Conférence Mondiale sur "l'Education pour Tous" qui s'est tenue en mars 1990 à Jomtien en Thaïlande, ce projet, qui s'adresse au manque de matériels didactiques et de lecture disponible pour l'alphabétisation et l'éducation des adultes, en particulier en milieu rural africain. Le projet vise à collecter et à classer les matériels déjà disponibles et de les faire connaître aux utilisateurs; à identifier des lacunes et à collecter des recommandations pour leur amélioration et, ensuite, à rendre ces matériels accessibles aux utilisateurs.

### OBJECTIVES

Par ces actions le projet veut contribuer à une réduction du taux d'analphabétisme, en apportant des corrections dans les disparités entre sexe, âge et religion. A ce fin, les activités du projet se concentrent sur le développement de la post-alphabétisation par la mise en place d'un environnement lettré. En outre, le projet veut contribuer à la promotion de la lecture en langues nationales, à la formation des alphabétiseurs et à la collection de données relatives à l'analphabétisme au Sénégal.

### GROUPE-CIBLE

Le projet s'adresse à travers ses "Foire et Fora de Matériels Didactiques" à l'ensemble des alphabétiseurs, des producteurs de matériels didactiques et des communautés engagés dans l'alphabétisation, l'alphabétisation fonctionnelle et l'éducation des adultes au Sénégal. Le projet a construit des "Centres de Ressources Educationnelles" dans les 10 régions du Sénégal, permettant ainsi l'accès des populations aux matériels didactiques et à la lecture, offrant en même temps un lieu de formation et de communication.

## SITUATION ACTUELLE

Une évaluation des activités menées par la Caravane de l'Alphabétisation dans les années 1990 - 1997 a été effectuée en décembre 1997/janvier 1998, en considération de la poursuite du soutien néerlandais à ce programme. Des concertations concernant les mesures à prendre par la Caravane, afin d'incorporer les résultats et les recommandations de l'évaluation dans le cadre des futures activités de la Caravane de l'Alphabétisation, serviront de base pour la décision à prendre par l'Ambassade sur la continuation de la contribution aux activités de la Caravane, prévu pour une période de deux ans de plus à partir du mois d'août 1998.



*B. SOUTIEN AUX ONG*

## FORUM DU TIERS MONDE

No. de l'activité : WW046102  
Nom de l'Institut : Forum du Tiers Monde  
Adresse : B.P. 3501  
Dakar  
Montant total du financement : NLG 450.000  
Durée du financement : du 01.07.95 au 01.07.98  
Activité : Programme de Recherche "Une alternative à la  
crise pour l'Afrique et le Moyen Orient"  
Prévisions : une demande pour la poursuite de l'appui a été  
déposée

\*\*\*\*\*

## INSTITUT DE GOREE

No. de l'activité : SN004001  
Nom de l'Institut : Institut de Gorée  
Adresse : B.P. 6413  
Dakar-Etoile  
Montant total du financement : NLG 450.000  
Durée du financement : 01.01.94 - 31.12.97  
Activité : Appui institutionnel  
Prévisions : une demande pour une phase suivante de l'ap-  
pui budgétaire a été déposée

\*\*\*\*\*

## CODESRIA

No. de l'activité : AA000201  
Nom de l'Institut : Conseil pour le Développement de la Recher-  
che en Sciences Sociales en Afrique (CODES-  
RIA)  
Adresse : B.P. 3304  
Dakar  
Montant total du financement : NLG 720.000  
Durée du financement : 01.01.94 - 31.12.98  
Activité : Programme de Recherche "Organisations Pay-  
sannes en Afrique"  
Prévisions : une demande pour la poursuite du soutien sous  
forme d'un appui budgétaire a été déposée

\*\*\*\*\*

### CODESRIA

No. de l'activité : RF032001  
Nom de l'Institut : Conseil pour le Développement de la Recherche en Sciences Sociales en Afrique (CODESRIA)  
Adresse : B.P. 3304  
Dakar  
Montant total du financement : NLG 380.150  
Durée du financement : 01.07.94 -  
Activité : Etude "African Perspective on Structural Adjustment"  
Prévisions : une demande pour la poursuite du soutien sous forme d'un appui budgétaire a été déposée

\*\*\*\*\*

### IDEP

No. de l'activité : SN003501  
Nom de l'Institut : Institut Africain de Développement Economique et de Planification (IDEP)  
Adresse : B.P. 3186  
Dakar  
Montant total du financement : NLG 1.843.269  
Durée du financement : du 01.07.94 au 30.06.97  
Activité : Cours spécial sur "Agricultural Policy Analysis in Africa"  
Prévisions : le soutien au programme sera poursuivi pendant les années 1998-2000

\*\*\*\*\*

### ENDA - TIERS MONDE

No. de l'activité : RF033301  
Nom de l'Institut : ENDA - Tiers Monde  
Adresse : B.P. 3370  
Dakar  
Montant total du financement : NLG 1.500.000  
Durée du financement : du 01.01.95 au 31.12.97  
Activité : Appui institutionnel  
Prévisions : une demande pour la poursuite de l'appui a été déposée

\*\*\*\*\*

*C. PROGRAMME SPÉCIAL*

L'Ambassade gère plusieurs fonds pour le soutien d'initiatives locales dans différents domaines, à savoir:

1. Les petits projets d'ambassade
2. Les contributions spéciales d'ambassade
3. Les bourses d'étude dans la région
4. Le fonds pour le renforcement des initiatives locales
5. Le fonds local pour l'environnement
6. Le fonds pour le renforcement de la bonne gouvernance, la démocratie et les droits de l'homme

1. *Les petits projets d'ambassade.*

Le programme des petits projets d'ambassade (micro-réalisations) soutient les initiatives locales qui contribuent à améliorer la position socio-économique des groupes de population les plus pauvres. Les projets sont très variés et se concentrent surtout sur les secteurs sociaux. De plus, les projets peuvent servir d'exemple et être le moteur de nouvelles activités.

Les projets doivent répondre à un certain nombre de critères, comme par exemple:

- le projet est basé sur une initiative locale, de petite échelle, émanant de la communauté ou de l'organisation concernée;
- le projet est destiné à un groupe cible bien défini, participant activement à la mise en oeuvre du projet et fournissant, en fonction de ses moyens, une contribution au projet;
- le projet, une fois terminé, doit pouvoir être poursuivi par le groupe cible;
- le projet ne doit pas faire partie de projets ou de programmes d'autres organisations de développement

Un montant maximum de NLG 15.000 peut être attribué par projet. Cette aide n'est accordée qu'une seule fois, aucun complément n'est donc possible.

2. *Les contributions spéciales d'ambassade.*

Les contributions spéciales d'ambassade sont octroyées pour des activités locales ou régionales qui sont en accord avec la politique de développement néerlandaise. Des ONG locales, des établissements d'enseignement, des organismes des pouvoirs publics et d'autres groupements sans but lucratif peuvent présenter une demande de contribution visant à soutenir des activités de caractère innovateur, entre autres sous forme de conférences, de cours, d'expositions, de publications, d'ateliers et d'autres activités.

Un montant maximum de NLG 25.000 peut être attribué par activité. La subvention n'est accordée qu'une seule fois, aucun complément n'est donc possible.

3. *Les bourses d'étude dans la région.*

Ce programme décerne des bourses d'études à des collaborateurs d'établissements d'enseignement qui veulent perfectionner leurs connaissances dans leur discipline. Lesdites études, de courte durée, doivent être dispensées dans la région par un institut reconnu. La formation continue doit déboucher sur une amélioration de la qualité de l'établissement d'enseignement concerné. Les frais d'études qui peuvent être remboursés par une telle

bourse sont les frais de cours, les frais de voyage, les frais de séjour et autres frais liés à la formation.

4. *Le fonds pour le renforcement des initiatives locales.*

Les activités envisagées par ce fonds sont des micro-réalisations clairement définies en termes d'expérience et d'initiatives innovatrices. Les activités doivent avoir un impact pertinent sur le renforcement des capacités des femmes défavorisées et sur les groupes vulnérables. Autant que possible, les activités doivent être identifiées, élaborées et mises en oeuvre par les bénéficiaires eux-mêmes.

Un montant maximum de NLG 100.000 (non-renouvelable) peut être attribué par activité; l'activité ne peut dépasser une période de 12 mois.

5. *Le fonds local pour l'environnement.*

L'objectif général de ce fonds est de soutenir les activités locales de mise en oeuvre du développement ainsi que de la politique environnementale. Les types d'activités qui peuvent être financés sont des projets, de petite envergure, visant à l'amélioration de l'environnement, à accroître la connaissance des questions environnementales et accroître la participation populaire aux problèmes environnementaux. Les activités doivent être menées par des acteurs locaux. Aucune acquisition de biens matériels (ordinateurs, véhicules) n'est autorisée, les participations aux séminaires, ateliers et conférences en dehors de la région ne sont pas financées.

Un montant maximum de NLG 50.000 (non-renouvelable) peut être attribué par activité; l'activité ne peut dépasser une période de 12 mois.

6. *Le fonds pour le renforcement de la bonne gouvernance, la démocratie et les droits de l'homme*

L'objectif général de ce fonds est de soutenir des activités visant la promotion de la bonne gouvernance, la démocratie et les droits de l'homme en accord avec la politique de développement du gouvernement néerlandais dans ces domaines. Des ONG locales, des organismes de pouvoirs publics et d'autres groupements sans but lucratif peuvent présenter une demande de contribution pour des activités de caractère innovateur, entre-autres sous forme de formation professionnelle, de sensibilisation, de recherche, des cours, des publications, des ateliers et conférences et d'autres activités.

Un montant maximum d'environ NLG 25.000 (non-renouvelable) peut être attribué par activité; l'activité ne peut dépasser une période de 12 mois.

*D. ASSISTANCE AU SECTEUR PRIVÉ*

En dehors de la coopération bilatérale proprement dite, la coopération néerlandaise subventionne un certain nombre de programmes destinés au développement du secteur privé, notamment:

1. Le programme Transactions d'Exportation à Composante de Développement (ORET);
2. Le programme Industrie et Environnement (MILIEV);
3. Le Programme Néerlandais de Coopération en matière de Management (PNCM/PUM);
4. Les programmes du Centre de Promotion des Importations en provenance des pays en voie de développement (CBI);
5. Le Programme pour la promotion à l'Investissement et à l'Assistance Technique pour les pays à marchés émergents (PIAT/FMO).

La gestion de ces programmes est déléguée à des institutions indépendantes, sauf pour les programmes ORET et MILIEV qui sont gérés au niveau du Ministère des Affaires Etrangères à La Haye.

1. *Le Programme Transactions d'Exportation à Composante de Développement (ORET)*

Le programme ORET concerne l'octroi de dons destinés au paiement partiel de transactions dans des pays en développement sélectionnés, émanant d'entreprises néerlandaises. Le soutien ORET est une forme de financement à conditions plus libérales à laquelle des exportateurs néerlandais peuvent faire appel si la transaction contribue à une activité financièrement non viable. Si les activités proposées sont considérées comme financièrement viables d'après les directives de l'OCDE, le soutien ORET n'est pas accordé.

Le programme porte sur la fourniture de biens d'équipements, les travaux publics et les services d'experts. Les demandes de soutien ORET seront évaluées en fonction de leur pertinence pour le développement social et économique du pays concerné. La pertinence de la transaction pour l'économie néerlandaise est également un critère d'évaluation.

2. *Le Programme Industrie et Environnement (MILIEV)*

Le programme MILIEV est le parallèle du programme ORET, pour lequel les transactions d'exportation à soutenir, à part d'un élément de développement social et économique, doivent également contribuer à l'amélioration de l'environnement dans le pays concerné, à travers des technologies et des connaissances experts. L'aide au titre du programme MILIEV est également une forme de financement à conditions plus libérales, suivant les critères de l'OCDE concernant la viabilité financière.

3. *Le Programme Néerlandais de Coopération en matière de Management (PNCM)*

Le PNCM - Programme Néerlandais de Coopération en matière de Management - détache, sur demande, des senior managers qui, au terme de leur carrière professionnelle, ont des capacités requises pour assister les entreprises et les institutions dans les pays en voie de développement qui ont besoin de connaissances et d'expériences spécialisées qui ne sont



pas suffisamment disponibles sur place. Le PNCM, en apportant des conseils directs et personnalisés, entend contribuer à l'essor d'une économie sociale de marché dans les pays concernés. Les conseillers du PNCM sont indépendants et bénévoles, leurs frais de vol, d'assurance et leur modeste argent de poche sont payés par le PNCM. Les coûts sur place, tels que le logement, la pension complète, les transports et les bureaux doivent être supportés par l'entreprise ou l'organisme qui a demandé une assistance. Toute entreprise locale qui n'a pas de moyens financiers suffisants pour faire appel à des conseillers externes indépendants peut bénéficier du soutien du PNCM. Par ailleurs, il faut que s'ajustent raisonnablement les frais du détachement et le résultat escompté.

4. *Centre de Promotion des Importations en provenance des pays en voie de développement (CBI)*

Le CBI - Centre de Promotion des Importations en provenance des pays en voie de développement - aide les petites et moyennes entreprises (PME) des pays en voie de développement à promouvoir leurs exportations vers les pays de l'Union Européenne. Le CBI offre des services de marketing, qui sont proposés sous forme de programmes intégrés de promotion des exportations à l'intention des PME exportatrices de six groupes de produits spécifiques par an. De l'assistance directe est offerte également aux organisations de promotion du commerce. En plus, le CBI offre des informations générales, par exemple à travers des bulletins, des études de marché, des guides d'exportation, ainsi que de la formation spécifique dans les domaines de la planification et de la gestion des exportations, de la promotion du commerce, du management etc.

5. *Programme pour la Promotion à l'Investissement et à l'Assistance Technique pour les pays à marchés émergents (PIAT)*

Le programme PIAT a pour but de consolider le secteur industriel des pays à marchés économiques émergents, qui sont de plus en plus à la recherche de partenariats avec des entreprises des pays industrialisés, entre autres les Pays-Bas. Le programme PIAT octroie des subventions et des prêts à des conditions avantageuses pour un certain nombre d'activités déployées par ou pour le compte d'entreprises privées dans des pays en voie de développement. Ces activités comprennent d'abord la promotion à l'investissement, notamment par des études de faisabilité, des projets pilote et des missions commerciales. Le programme PIAT offre également de l'assistance technique à travers des centres de services commerciaux, la direction intérimaire, le conseil à court-terme, ainsi que la formation sur place.